

# BRUYÈRES

## BULLETIN MUNICIPAL

Édition 2021-4

# ET MONTBÉRAULT

---



2022 - Gaz, énergie...

*....Tout sur votre ville....*



## Mot du Maire

Depuis, presque deux ans, au gré des annonces, nous tentons de nous habituer à vivre avec le virus de la COVID19. Le vaccin a quelque peu allégé les contraintes, mais ne baissons pas la garde le risque sanitaire reste présent ; pour cette raison le gouvernement a prorogé l'état d'urgence sanitaire jusqu'à fin juillet 2022. Je vous remercie pour votre civilité car dans une large majorité vous respectez les préconisations dans un esprit citoyen, vous faites preuve d'une grande capacité de résilience. Continuez à prendre soin de vous et des autres, surtout en cette période festive propice aux rassemblements familiaux et amicaux. J'en appelle à la responsabilité de chacun pour respecter les gestes barrières toujours en vigueur, ils restent un rempart à l'attaque virale et je vous invite à la vaccination si vous ne l'avez pas encore faite.

Eu égard à l'état sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie des voeux à la salle des fêtes. Il ne me paraît pas raisonnable de vous rassembler dans un espace clos.

2022 sera une année politique importante. Les 10 et 24 avril nous serons appelés à élire le Président de la République et les 12 et 19 juin nous renouvellerons l'Assemblée Nationale. J'espère que vous serez nombreux à vous déplacer pour participer à ces scrutins. Je constate localement, au fil des élections, une baisse très sensible du taux de participation tant localement qu'au niveau national. La situation sanitaire explique en partie cette désaffection, mais, comme je m'en suis déjà exprimée, ce manque d'intérêt pour la chose publique m'attriste.

En espérant que cette citation de VOLTAIRE, qui semble coller à notre époque, se réalise « une bonne année répare le dommage de deux mauvaises », je vous souhaite, à toutes et tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année qu'elles se déroulent sous les meilleurs auspices et vous présente pour l'année à venir mes voeux les plus sincères.

Bien à vous

**Marie-Pierre TOKARSKI**

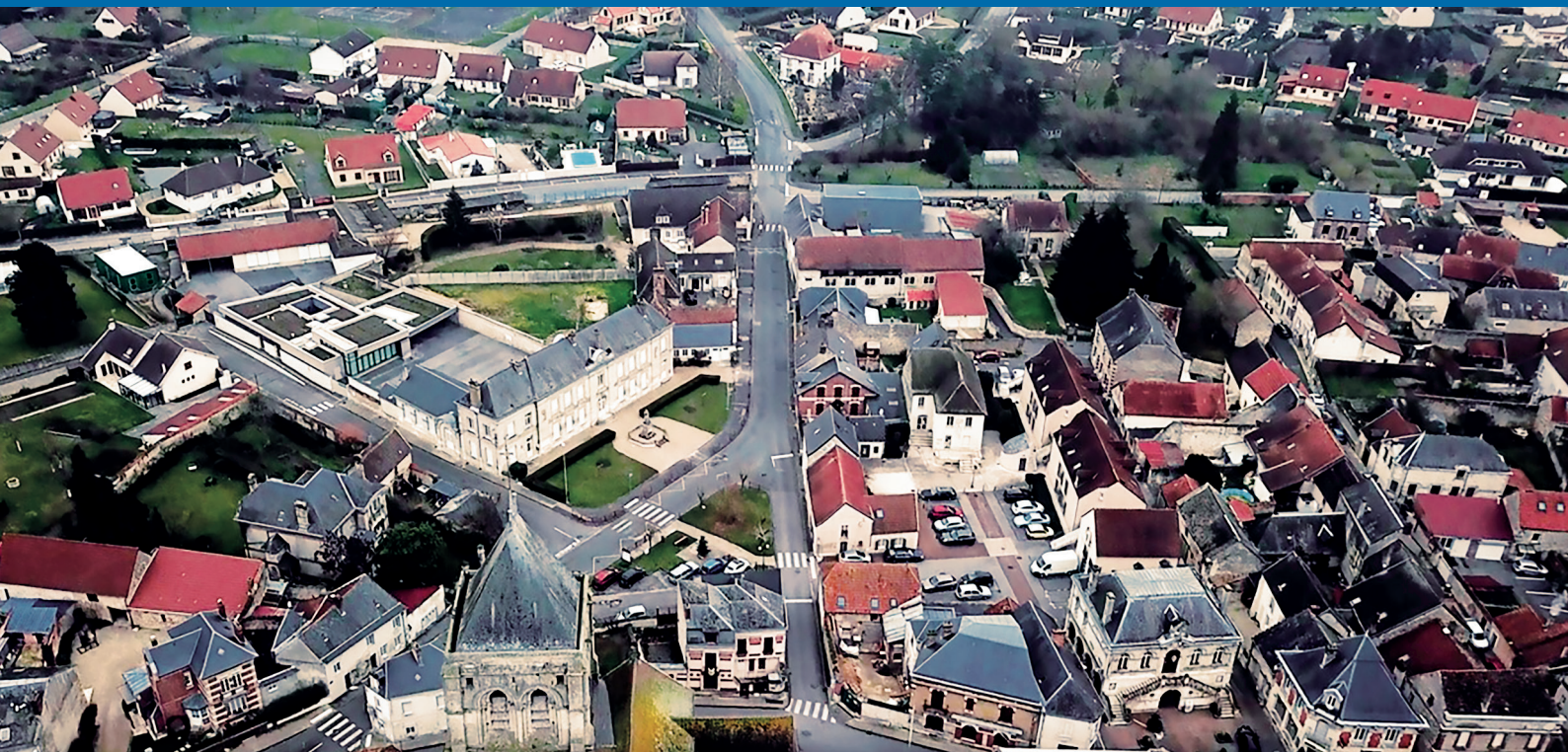
## Sommaire

P.2	Mot du Maire	P.14	Informations communales et Agenda
P.3	Synthèse des Conseils Municipaux	P.15	État Civil
P.4	Actualités locales	P.15	Infos du CCAS
P.6	Les travaux dans la commune	P.17 et 18	Rubrique Loisirs et Histoire
P.7	Changement de Gaz	P.20	Infos de nos associations
P.10	Chèque énergie	P.27	Syndicat scolaire
P.13	Démarches d'urbanisme	P.28	Numéros et infos utiles

# Délibérations du Conseil Municipal (Synthèse)

---

*Les comptes rendus complets sont consultables à l'affichage dans le hall de la Mairie et sur le site de la commune : <https://bruyeres-et-montberault.fr>*



## **SEANCE DU 15 OCTOBRE 2021**

### **2021\_22 - M14 DECISION MODIFICATIVE N°1**

*Précisions nécessaires à la clarification du budget de la commune.*

### **2021\_23 - PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN A BATIR**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la proposition d'achat de la parcelle B 843.*

### **2021\_24 - CREATION D'UN CABINET DE KINESITHERAPIE**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à toute signature en ce sens, y compris la signature de l'acte de vente du terrain.*

### **2021\_25 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA BRUYEROISE**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 1.400 euros à l'association de la musique LA BRUYEROISE*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

*Madame le Maire informe les conseillers de l'avancement des différents projets ouverts.*

# Actualités locales



## 17 octobre 2021 : Concert POP'n GOSPEL

Ce groupe vocal, longuement acclamé par un auditoire passionné, s'est produit à l'office du matin et en concert l'après-midi à l'initiative de l'association paroissiale. Ces artistes ont présenté deux facettes de leur répertoire, une première partie, gospel et chants sacrés, et une seconde partie plus en variété.



## 22 octobre 2021 : Festival Jazz'Titudes : The Money Makers

Influencés par des pionniers comme Little Richard ou Fats Domino mais aussi par les 50 ans de musique qui nous séparent d'eux, ces 4 musiciens ont exécuté leurs compositions dansantes et leurs interprétations sauvages, ils ont enflammé les nombreux amateurs de cette musique délicieusement rétro.



## CÉRÉMONIE DU 11 Novembre 2021

La célébration de l'Armistice 1918 était empreinte de recueillement et de solennité, par un temps brumeux, donc de saison. Devant les corps représentatifs de la municipalité, des anciens combattants, des Sapeurs Pompiers, et de nombreux Bruyérois, les enfants des écoles ont chanté la Marseillaise et la Bruyéroise la chanson de Craonne pour ne pas oublier ce terrible conflit.



## Une nouvelle bibliothécaire

Suite au départ en septembre de Md. Marianne Meunier pour convenance personnelle, c'est Annie Lefrançois, assistée de bénévoles, qui assure l'intérim de la fonction. Nathalie Sansalone a été recrutée et prendra son poste le 04 Janvier 2022.

Bienvenue à elle.

# Actualités locales (suite...)

## Les prix du concours du Clovis Gourmand (source : journal l'union du 19/10/2021)

"Dans la catégorie pâté de campagne créatif, le 1er prix est revenu à la boucherie charcuterie Gary et Clémentine PLOYON à Bruyères-et-Montbérault."

Le Syndicat des bouchers-charcutiers-traiteurs récompensait les gagnants du Clovis gourmand lundi 18 octobre 2021. L'occasion de rencontrer des bouchers nouvellement installés.

La fin des artisans bouchers charcutiers n'est pas encore venue. Si cela reste difficile pour certaines communes de trouver un boucher, plusieurs installations ont eu lieu ces derniers temps localement. Et à chaque fois, le succès est au rendez-vous.

Gary Ployon, a choisi de s'installer à Bruyères-et-Montbérault. Auparavant, il travaillait avec son père, parti à la retraite. À 38 ans, il est heureux de s'être lancé, même si cela n'a pas été simple. « Cela prend du temps, il faut être motivé. Il y a beaucoup de démarches administratives. Il y a tout à mettre en place, il faut compter les frais d'aménagement pour respecter les normes sanitaires. Et il faut trouver une banque prête à suivre », liste cet artisan. Mais il ne regrette rien. « Dès le départ, on a eu une réelle demande. On marche très fort. »



## Les dangers du monoxyde de carbone (CO)



### Prévenir le risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence, pétrole,...) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone, gaz inodore hautement toxique.

#### Rappel :

- Avant l'hiver, faites réviser vos appareils de chauffage et ramoner vos conduits de cheminée par des professionnels expérimentés.
- Aérer votre logement au moins 10mn par jour même s'il fait froid.
- Maintenir les systèmes d'aération en état de fonctionner et ne pas obturer les entrées et sorties d'air.
- Respecter systématiquement les consignes d'utilisation des fabricants :
- Pas de chauffage d'appoint en fonctionnement continu.
- Groupes électrogènes en extérieur.

# Point sur les travaux en cours et futurs dans la commune



## Travaux d'enfouissement des réseaux

Effacement des réseaux "basse tension", éclairage public et télécoms sur la rue de la Fontaine Minérale. Les travaux sont en cours pour la 1ère tranche entre la place Marcy et le chemin du cimetière sous la maîtrise d'ouvrage de l'USEDA avec le concours de l'entreprise GEPELEC. Les travaux de la 2ème tranche vont suivre ceux déjà engagés au cours du 1er trimestre 2022, y compris le chemin de l'aumône et le chemin des Hardsons. De nouveaux candélabres équipés de luminaires avec LED seront installés.

**Coût des travaux :**

	Total	Commune	USEDA
<b>1ère tranche</b>	211 920,79	113 826,97	98 093,82
<b>2ème tranche</b>	242 086,97	146 325,90	95 761,07
<b>Chemin de l'Aumône</b>	67 460,69	40 783,37	26 677,32



## Containers de récupération des verres

Un nouvel emplacement pour deux bacs à verres supplémentaires va être aménagé au 42 rue de la Fontaine Minérale, devant les nouveaux locaux des services techniques de la commune.



## Travaux d'assainissement et eaux pluviales dans le lotissement du Bois Brûlé

Le renouvellement de la canalisation principale d'eaux usées allant du Bois Brûlé à la station de relèvement est maintenant terminé. Noréade envisage de remettre en état certains branchements d'eaux usées dans le lotissement du Bois Brûlé en 2022.



## Aménagement de la rue des Tisserands

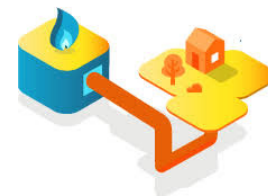
Après renouvellement des branchements d'eau potable par Noréade, des travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs rue des Tisserands devraient être engagés au cours du 2ème trimestre 2022.



## Démolition de la maison sise au 3 et 5 Avenue de VERDUN

Avant de procéder à la démolition de cet édifice, nous avons été amenés à demander des analyses de matériaux pour connaître la composition en amiante et en plomb en vue d'établir un plan d'intervention. Après analyse des différents matériaux pour traitement, des fouilles archéologiques seront effectuées par le service du département. Nous serons ensuite amenés à réaménager l'espace libéré et remettre en état le mur des remparts.

# TOUT SAVOIR SUR LE CHANGEMENT DE GAZ NATUREL



D'ici 2023, tous les foyers de la commune de BRUYERES et MONTBERAULT desservis en gaz naturel verront leur alimentation changer. Une transition est en effet programmée pour passer du gaz B, produit aux Pays-Bas, vers le gaz H, venant de Norvège ou de Russie. Une démarche obligatoire qui se déroule par étapes, sur les différents bassins de la région. Pourquoi ce changement ? Quelles conséquences pour les abonnés de cette région et leurs équipements ? Découvrez l'origine et les grandes lignes de ce projet d'ampleur, ainsi que son impact dans votre quotidien.

## Transition vers le gaz H : ce qui va changer

L'opération a été lancée début 2019 par GRDF, toute la région des Hauts-de-France ainsi que quelques communes de Seine-Maritime (76) devront être alimentées par un autre gaz naturel, chez les particuliers comme les professionnels. Un processus qui concerne quelque 1,3 million de clients abonnés au réseau de distribution de gaz.

## La fin du gaz B en France

En France, le gaz naturel distribué est issu de différentes sources. Parmi elles, le gaz B provient du gisement de Groningue, au nord des Pays-Bas. L'État néerlandais a décidé de mettre un terme à l'exploitation de cette ressource, d'ici 2030, mettant ainsi un terme au contrat d'approvisionnement avec la France. En cause : des séismes de plus en plus fréquents dans la région où est extraite cette énergie, provoquant des détériorations conséquentes notamment sur les habitations.

Cette fin programmée implique donc pour une partie de la France de préparer en amont une alternative, et de raccorder les régions concernées à d'autres canaux de distribution. Sur le territoire national, seule la région des Hauts-de-France ainsi que quelques communes environnantes de Seine-Maritime sont concernées, soit plus d'un million de foyers à informer. Car cette transition nécessitera, pour la plupart d'entre eux, des ajustements sur les réglages voire, des changements d'appareils.

## Quelles différences entre le gaz B et le gaz H ?

Ce changement vers le gaz H a une incidence notamment du fait que ces deux combustibles ne sont pas identiques. Leur teneur en azote fait principalement la différence. Découvrez leurs spécificités :

Comparatif gaz B - gaz H	
Gaz B	Gaz H
Provenance : Pays-Bas	Provenance : Russie, Algérie, Norvège
Gaz pauvre à forte teneur en azote	Gaz riche à faible teneur en azote
Bas pouvoir calorifique	Haut pouvoir calorifique

La différence de qualité entre ces deux gaz a une incidence notamment sur la pression qui passe de 27 millibars pour le gaz B à 21 millibars pour le second. Il est donc indispensable de vérifier si vos appareils fonctionnant avec ce combustible sont adaptés.

D'après des estimations de GRDF, mandaté par l'État pour le bon déroulement de cette transition, jusqu'à 5 % des appareils ne seront pas compatibles et devront être changés, tandis que la moitié du parc ne nécessitera que des modifications de réglages ou de détendeur.

Ainsi, pour les foyers dotés d'appareils anciens (au moins 15 ans), ceci sera peut-être l'occasion de choisir une chaudière gaz à condensation, qui garantira de hautes performances énergétiques.

# 3 étapes de cette transition avec GRDF

Cette évolution dans la distribution du gaz naturel aux clients de la commune ne se fera pas en quelques semaines. Voici le planning de l'opération

## 1) Inventaire de vos équipements

Sur l'ensemble du territoire, des prestataires mandatés par GRDF se chargeront de réaliser une première visite chez tous les clients, afin de dresser la **liste de l'ensemble des équipements alimentés en gaz** (chaudière, radiateur, gazinière, appareil fournissant l'eau chaude sanitaire...). Chaque foyer est prévenu un mois en amont de la visite et devra rendre accessible ses équipements. Durant cette phase, le prestataire déterminera si des réglages ou des changements d'équipements seront nécessaires pour la conversion au gaz H. Si c'est le cas, deux possibilités s'offrent à vous : confier à GRDF le choix du prestataire pour réaliser cette intervention, ou faire appel à votre société de maintenance habituelle pour les réglages à effectuer. Comptez environ 30 minutes d'intervention.



## 2) Réglages de vos installations

Un équipement sur deux, dans l'ensemble du territoire concerné, devrait nécessiter, a minima, d'**effectuer des réglages** permettant d'adapter la pression. Ceci se fera durant la 2ème phase de l'opération, dédiée à l'adaptation de vos appareils au gaz H.

Ces modifications peuvent aller du changement de détendeur jusqu'au changement de chaudière gaz. Cette dernière option concernerait environ 2 à 3 % du matériel représenté, le plus souvent par de vieilles chaudières n'ayant pas les technologies pour s'adapter à un combustible de composition différente. L'intervention devrait durer au moins une heure.

Si votre chaudière n'est pas compatible avec le gaz H, contactez GRDF pour trouver le modèle adapté

## 3) Changement de gaz

Cette dernière étape ne se fait qu'une fois les modifications nécessaires réalisées dans l'ensemble du territoire concerné. Le déploiement est programmé par étape, en balayant les différents bassins de l'ouest à l'est de la région Haut de France

Il est à noter que les clients injoignables n'ayant pas fait réviser leurs équipements verront leur **alimentation en gaz naturel suspendu**. Il faudra alors contacter GRDF pour la régularisation de leur situation. (n° Cristal : 0969 363 534).

Le déploiement a commencé en 2019, avec une phase de test dans le secteur Doullens (Somme) où un nouveau poste d'interconnexion a été réalisé. Cette expérimentation s'est poursuivie en 2020 dans les zones autour de Gravelines, Grande-Synthe et Dunkerque (Nord), soit une cinquantaine de communes.



## Que faire si ma chaudière n'est pas compatible ?

Comme nous l'avons vu plus haut, tous les équipements tels que les chaudières ne peuvent s'adapter à ce nouveau gaz. Ceci concerne notamment les **anciens modèles de plus de 15 ans**. Pour ces derniers, le changement de réglage ou de détendeur ne suffira pas, et il sera nécessaire alors d'investir dans un nouvel appareil.

Une contrainte qui a cependant des avantages, notamment sur la maîtrise de votre consommation d'énergie. En effet, cette transition vous permettra d'alimenter votre foyer d'un gaz aux performances calorifiques plus élevées. En faisant le choix d'une chaudière à condensation à haute performance énergétique, vous pourrez ainsi doublement profiter d'un combustible de meilleure qualité couplé à un système de chauffage plus efficace et économe. En faisant le choix d'un équipement nouvelle génération, vous aurez ainsi la possibilité de réaliser **jusqu'à 30 % d'économies** sur votre facture d'énergie.

Si ce parcours pour une conversion vers le gaz H est obligatoire dans l'ensemble du territoire concerné, les particuliers n'ont pas à gérer ces opérations seules, et n'ont rien à déboursier pour la main-d'oeuvre !

En effet, le décret relatif à la conversion du gaz B au gaz H, mis en vigueur dès mars 2016, stipule que des aides financières couvrant «la totalité des coûts supportés par l'acquisition et l'installation de l'appareil de remplacement» seront accordées. Pour cela quelques critères ont été précisés :

Récapitulatif des aides pour changer ses équipements		
Appareils à changer	Montants	Conditions
Chaudière gaz murale	4 000 euros	D'une puissance inférieure ou égale à 70 kW
Chaudière gaz au sol	5 000 euros	D'une puissance inférieure ou égale à 70 kW
Poêle ou insert au gaz	5 000 euros	/
Appareil produisant de l'eau chaude	1 200 euros	D'une puissance inférieure ou égale à 70 kW
Radiateur gaz	1 000 euros	/

Dans le cas des modifications de réglages ou de détendeur, là aussi, vous n'avez rien à avancer. Si vous laissez GRDF choisir un intervenant pour réaliser ces opérations, l'organisme prend directement en charge les frais.

Si vous souhaitez faire appel à l'artisan se chargeant habituellement de la maintenance et de l'entretien de vos équipements, il suffit de demander un «**chèque réglages**», en amont, auprès de GRDF, pour le lui remettre à l'issue de son intervention. Cette distribution d'un nouveau type de gaz, à l'orée 2023 pour la commune de **BRUYERES ET MONTBERAULT** n'entraîne qu'un minimum de contraintes d'un point de vue technique, pour les particuliers. Ce changement n'aura par ailleurs **aucune incidence sur votre contrat de fourniture en gaz**. Pour que les opérations se déroulent dans des conditions optimales, il vous suffit d'être présent lors de la visite des techniciens. **GRDF s'occupe du reste.**



# LE CHÈQUE ÉNERGIE



Les ménages ayant des faibles revenus peuvent bénéficier du chèque énergie. Il permet de réduire le montant des factures d'énergie (électricité, gaz naturel ou en citerne, fioul, bois...) ou de réaliser des travaux de rénovation énergétique. Il remplace les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz naturel.

Le chèque énergie, créé par la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, est **une aide financière** pour les ménages aux faibles revenus pour régler, totalement ou partiellement, les **factures d'énergie du logement : électricité, gaz, fioul, bois...** Elle peut aussi être utilisée pour financer **certains travaux de rénovation énergétique**, réalisés par un professionnel certifié « Reconnu garant de l'environnement » (RGE), ou pour régler le loyer d'un foyer-logement. Il a remplacé les tarifs sociaux de l'énergie depuis le 1er janvier 2018.

Le chèque énergie est **utilisable avec tous les types d'énergie**, contrairement aux tarifs sociaux de l'énergie qui ne concernaient que le gaz et l'électricité.

**La valeur du chèque énergie varie entre 48 € et 277 € par an. Son montant dépend du revenu fiscal de référence et de la composition du ménage.**

Le montant moyen du chèque énergie est de 150 €.

*Les foyers bénéficiaires du Chèque énergie vont percevoir une aide exceptionnelle de 100 €, versée automatiquement en décembre 2021.*

Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources et selon la composition du foyer. Les ménages qui peuvent en bénéficier sont ceux dont le revenu fiscal de référence (RFR) annuel par unité de consommation (fonction du nombre de personnes dans le foyer) est inférieur à 10 800 € pour une personne seule (22 680 € pour un couple avec deux enfants).

Pour savoir si vous pouvez bénéficier du chèque énergie, **vous pouvez utiliser, gratuitement, le simulateur en ligne** sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Le chèque énergie est automatiquement attribué et distribué

Aucune démarche n'est nécessaire pour en bénéficier. Il suffit d'avoir renvoyé sa déclaration de revenus aux services fiscaux, même si vous êtes non imposable. Le fisc établit tous les ans une liste des ménages concernés qu'il transmet à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui se charge de la distribution du chèque énergie.

**Le chèque énergie est envoyé automatiquement par voie postale, au cours du mois d'avril, au domicile du bénéficiaire**, à la dernière adresse connue par l'administration fiscale.

## Quelles dépenses régler avec le chèque énergie ?

**Votre facture d'énergie**, auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de chaleur, de fioul domestique, ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.).

**Vos charges d'énergie** incluses dans votre redevance, si vous êtes logés dans un logement-foyer conventionné à l'APL ou dans un EHPAD, un EHPA, une résidence autonomie, un établissement ou unité de soins longue durée (ESLD, USLD).

**Certaines dépenses liées à des travaux** de rénovation énergétique de votre logement.

Les professionnels concernés ont l'obligation d'accepter le chèque énergie, conformément à l'article L.124-1 du code de l'énergie. Tout refus du chèque énergie par l'un de ces professionnels peut être signalé au 0 805 204 805 (service et appel gratuits). Il est émis au titre d'une année civile et demeure **valable jusqu'au 31 mars de l'année suivante**. Sa durée de validité est inscrite sur le chèque.

## Comment payer une facture d'énergie avec le chèque énergie

**Vous réglez des factures d'électricité ou de gaz naturel :** sans attendre sa prochaine facture, vous pouvez utiliser votre chèque énergie directement en ligne :  [Paiement en ligne – Chèque énergie \(chequeenergie.gouv.fr\)](#) Le chèque énergie est directement crédité sur votre compte client auprès de votre fournisseur d'énergie.

**Je souhaite que mon chèque énergie soit automatiquement pris en compte par mon fournisseur d'électricité ou de gaz, pour les années à venir, comment faire ?**

- Vous pouvez demander à ce que votre chèque énergie soit directement et automatiquement pris en compte par votre fournisseur d'électricité ou de gaz, à l'avenir, sans aucune démarche à réaliser de votre part.
- Si vous êtes à nouveau bénéficiaire du chèque énergie à l'avenir, votre fournisseur :
  - o Déduira automatiquement le montant de votre chèque énergie de votre facture,
  - o Activera automatiquement votre attestation, c'est-à-dire vos protections supplémentaires associées au chèque énergie, sur vos contrats d'électricité ou de gaz identifiés chez votre fournisseur.
- Vous n'aurez donc plus besoin de recevoir votre chèque énergie par courrier : un courriel vous informera simplement du montant de votre chèque énergie pour l'année, au printemps.
- La pré-affectation simplifie donc vos démarches, et vous permet de bénéficier au plus vite de votre chèque énergie sur votre contrat.
- Pour demander la pré-affectation de votre chèque énergie:
  - o En ligne rendez-vous sur cette page: <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/pre-affectation>,
  - o par courrier : si vous utilisez votre chèque énergie en le transmettant par courrier à votre fournisseur, cochez directement la case dédiée à la pré-affectation sur votre chèque énergie avant de l'envoyer à votre fournisseur,
  - o ou par téléphone appelez nous au 0 805 204 805 (numéro vert – service et **appel gratuits**).

**Le chèque énergie ne peut pas être encaissé auprès de sa banque, sur son compte bancaire.**

**Vous réglez un achat de combustible (fioul, bois, GPL...)** : vous remettez votre chèque énergie directement au fournisseur.

Le montant du chèque est utilisable en une seule fois. Si ce montant est supérieur à celui de la facture d'énergie, le solde restant est déduit de la prochaine facture.

Vous pouvez également utiliser le chèque énergie **pour payer certains travaux de rénovation énergétique**. Ils doivent répondre aux critères d'éligibilité du crédit d'impôt transition énergétique (Cite) et être réalisés par des professionnels certifiés « Reconnu garant de l'environnement » (RGE). Les conditions d'utilisation du chèque énergie pour financer des travaux de rénovation énergétique sont disponibles sur le site [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)

## Les droits complémentaires au chèque énergie

Les titulaires d'un contrat de fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel, bénéficiaires du chèque énergie, bénéficient d'avantages supplémentaires :

### En cas de déménagement :

- gratuité de la mise en service et de l'enregistrement du contrat.

### En cas d'incident de paiement :

- Maintien de la puissance électrique en période hivernale (du 1er novembre au 31 mars),
- Abattement de 80 % sur le coût d'un déplacement en cas de suspension de la fourniture d'énergie,
- Exonération, le cas échéant, des frais liés à un rejet de paiement.

**Une trêve hivernale des coupures est en place pour l'électricité et le gaz pour tous les consommateurs, entre le 1er novembre et le 31 mars (loi du 15 avril 2013).**

## Informations sur le chèque énergie

*Pour obtenir plus d'informations, deux services sont consultables :*

- le ministère de la Transition écologique et solidaire au 0 805 204 805 (service et appel gratuits), du lundi au vendredi de 8h à 20h, ou via le site internet [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)
- le médiateur national de l'énergie au 0 800 112 212 (service et appel gratuits) ou via le site internet : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)

**L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie**

**LE CHÈQUE ÉNERGIE** €

**solidaire**  
Le chèque énergie est attribué **SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES**.

**juste**  
Le chèque énergie permet de payer des factures pour **TOUT TYPE D'ÉNERGIE** du logement.

**simple**  
Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. **IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHE À ACCOMPLIR** pour le recevoir.

**NOUVEAU**  
Le chèque énergie est également utilisable pour les résidents en EHPAD, en EHPA, en résidence autonomie, en ESLD ou USLD.

**NOUVEAU**  
Le chèque énergie peut être automatiquement déduit de vos prochaines factures en cochant la case prévue sur le chèque, grâce à la pré-affectation en ligne sur le site du chèque énergie, ou par téléphone.

# Vos démarches d'urbanisme en ligne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible



## Le dépôt en ligne, c'est...

- **Un service accessible à tout moment et où que vous soyez**, dans une démarche simplifiée.
- **Un gain de temps et d'argent** : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- **Une démarche plus écologique**, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- **Plus de transparence sur le traitement de vos demandes**, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

## Comment faire ?

Je prépare mon dossier  
Je crée un compte sur : <https://sve.sirap.fr>  
Je dépose mon dossier en ligne.



Pour vous aider l'Etat a créé un outil d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) pour choisir le bon imprimé CERFA, le remplir et joindre les pièces nécessaires via le site internet suivant :



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>



- 1-Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux
- 2-Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction
- 3-Effectuer la saisie

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes papiers déposées en mairie.

# Dates à retenir

## Assistante sociale

Les permanences tous les 1er et 3ème mardis de 9H30 à 11H30 à la salle des associations de Bruyères et Montbérault sur RdV au 03.23.24.68.38 ou au secrétariat au 03.23.24.61.31

## Le Bureau de Poste :

À compter du 1er Novembre 2021, le bureau de poste est ouvert :

- Du lundi au vendredi l'après midi exclusivement de 14h à 17h
- Le samedi des semaines impaires de 9h à 12h

## Les évènements prévus (sous réserves de conditions sanitaires acceptées)

Compte tenu du contexte sanitaire, il ne nous est pas possible d'annoncer les évènements à l'avance, mais ceux-ci seront annoncés sur l'application Panneau Pocket et sur le site internet de la commune.

## Se tenir informé avec Panneau Pocket :



### PanneauPocket

le logiciel Panneau Pocket a amélioré le comptage statistique des utilisateurs en fiabilisant les consultations, il en ressort qu'actuellement 243 smartphones ont mis Bruyères-et-Montbérault en favoris

à titre indicatif, cela représente environ 35 % des foyers de la commune.

La procédure pour télécharger cette application dans votre smartphone se fait à partir des catalogues « Play store » d'Android ou « App store » d'Apple, il vous suffit de mettre la commune de Bruyères et Montbérault en favoris pour recevoir les notifications des informations que la commune met à votre disposition.

## Statistiques de circulation dans Bruyères : (Source : radars pédagogiques)

La période de mesure est comprise entre le 15 septembre 2021 et le 22 novembre 2021, les statistiques relevées font ressortir une dégradation du respect de la règle des 50km/h notamment pour les véhicules sortant du village, rue porte de Laon.

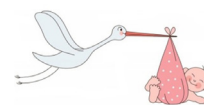
Tableau récapitulatif :



Lieu & période	Sens	total véhicules	Moy. jour	% véh. < 50 km/h	Vitesse moy.
rue Porte de Laon	sortant	105 387	1 572	71.82 %	45.7 km/h
	entrant	111 921	1 670	87.79 %	41.6 km/h
rue Fontaine Minérale	sortant	69 540	1 038	92.34 %	38.8 km/h
	entrant	74 276	1 108	89.71 %	40.3 km/h

# ÉTAT CIVIL 2021

## NAISSANCES



CHAPUIS-REVE Nina.....	31 mai 2021
DELBEKE Tim.....	18 août 2021
CHAMPENOIS Charlie-Rose.....	5 septembre 2021
HENNEQUIN Iris Daniele Louane Jeanne.....	17 septembre 2021
LECOMTE Philia Marie.....	24 octobre 2021

## MARIAGES



TROCME Guillaume Bruno & LHUILLIER Amélie.....	10 juillet 2021
ALAER Antoine Maurice Jean-Paul & BUCHAILLOT Vincent Geoffray Charles.....	4 septembre 2021
AFFERGAN Jérémie & LENCLUD Élise Geneviève Madeleine.....	18 septembre 2021
HARDY Frédéric Luc Jean-Pierre & DOMONT Stéphanie Odile Marie-Rose.....	16 octobre 2021

## DÉCÈS



MOLTCHANOFF Maxime.....	79 ans.....	12 août 2021
FICHEUX Claire Georgette Angèle.....	69 ans.....	24 octobre 2021
MUTEL Jacques Arthur.....	82 ans.....	2 novembre 2021

## LE CCAS COMMUNIQUE



### Opération Brioches :

Au profit de l'APEI « les Papillons Blancs », elle a eu lieu les 09 et 10 Octobre 2021 dans le respect des règles sanitaires en vigueur. 15 personnes bénévoles ont contribué à la réussite de cette opération soit en tenant une permanence sur

un stand, soit en passant chez les habitants. Le résultat de la collecte s'est élevé à 1 906,85€ pour 250 brioches proposées. Déduction faite du coût de fabrication, la somme de 1 431,85€ a été remise à l'APEI.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce geste généreux pour le handicap.



### Bourse aux vêtements :

Elle a été organisée le 7 novembre 2021 au Fort de Bruyères. En donnant une seconde vie aux vêtements nous contribuons à la protection de notre environnement. 16 exposants étaient présents, cependant le flux de visiteurs est resté insuffisant. Une vente de gâteaux et de boissons, et une tombola autour d'un panier garni étaient organisées au profit du Téléthon.





#### Repas des anciens :

Ils étaient une cinquantaine, ce dimanche 21 novembre, à participer au repas des Anciens, des retrouvailles en toute convivialité, autour d'un bon repas et d'une animation dansante sur le nouveau parquet de la salle des fêtes... Moments d'échanges et de partage.



#### Bons d'Achats :

Ces bons de 30€ par personne, ont été remis aux bénéficiaires qui peuvent l'utiliser exclusivement chez les commerçants de Bruyères avant le 30 décembre 2021.



#### Bourse aux Jouets :

Elle aura lieu le 12 décembre au Fort de Bruyères. À l'approche de Noël, les personnes pourraient bénéficier de prix intéressants sur des articles parfois neufs, et toujours en très bon état. Boissons et Gaufres vont être proposées aux visiteurs, ainsi qu'une tombola, le tout au profit du Téléthon.



#### Club du 3ème âge :

Le Club fonctionne bien sous la houlette de Françoise Thorin, de 12 à 15 personnes sont assidues à ces rencontres du mardi après midi de 13h30 à 16h30 autour de jeux récréatifs : Scrabble, belote, etc... le tout accompagné d'un goûter offert par la commune. On recrute !! Le club souhaiterait voir venir de nouvelles personnes, n'hésitez pas à venir rejoindre les fidèles participants, vous pouvez leur rendre visite pour vous rendre compte du fonctionnement, ils vous accueilleront chaleureusement.

Un repas de Noël est prévu le mardi 14 décembre 2021.

#### Voeux de l'équipe du CCAS :

Après une année difficile, nous avons quand même pu organiser, en respectant les règles sanitaires, quelques manifestations, ce fut très agréable de se retrouver !!  
En cette fin d'année, nous vous souhaitons de très bonnes fêtes, joie, bonheur et réussite dans tous vos projets. Que cette crise sanitaire hors norme puisse disparaître le plus vite possible. Gardons l'espoir.

**Les membres du CCAS sont à votre écoute, n'hésitez pas à les solliciter  
Vous pouvez obtenir un rendez-vous avec l'un d'eux, en Mairie,  
en appelant le 03 23 24 74 77**



# Rubrique

## « loisirs à la maison »



### L'histoire de la galette des rois

La galette des rois est attendue par tous les gourmands. Mais quelle est son origine? Que représente la fève et quand la mange-t-on ?

### Janvier est le mois de la galette des rois.

Jusque dans les années 1960, l'Épiphanie était un jour férié qui tombait le 6 janvier. Mais le Vatican II (1962-1965) a décidé que l'Épiphanie serait célébrée le premier dimanche suivant le 1er janvier. De nombreux pays cependant ont conservé la date originelle du 6 janvier, comme la Pologne.

A l'époque, le partage de la galette faisait partie des célébrations autour du solstice d'hiver (jours les plus courts de l'année), propice aux divinations, mais aujourd'hui les chrétiens la mangent lors de l'Épiphanie et la célébration des rois mages. Durant ces fêtes, maîtres et esclaves étaient sur un pied d'égalité et tout le monde mangeait à la même table. C'était dans l'idée de revivre l'Âge d'or.

### L'élection d'un roi :

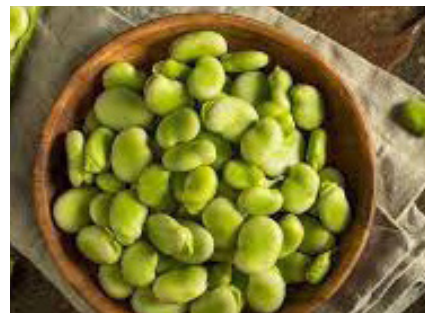
Celui qui trouvait la fève devait payer sa tournée à la tablée. Certains prétendent que les plus avares avalaient la fève afin de ne pas déboursier d'argent. C'est ainsi que serait née la fève en porcelaine, pour que le "roi" craigne de l'avaler.

La fève fait partie des symboles du solstice d'hiver.

La taille compte. La fève-légume est plate et ni trop grande (pour la dissimuler) ni trop petite (pour ne pas être avalée). En plus, tout le monde en avait chez soi. En ce qui concerne les fèves en porcelaine, il s'agissait au début de poupées, de baigneurs puis de bébés emmaillottés, signe de fécondité.

En France, chaque région a son « gâteau »:

- gâteau des rois' en Provence, en Aquitaine et en Languedoc,
- pogne' ou 'épogne' dans le Dauphiné,
- garfou' ou 'galfou' en Gascogne et Béarn,
- galette des rois' en Ile-de-France,
- Dreykönigskuchen en Alsace...



### Galette des rois à la frangipane

Placer une pâte feuilletée dans un moule à tarte,  
Piquer la pâte avec une fourchette.

Dans un saladier, mélanger :

- 150 g de poudre d'amandes,
- 100 g de sucre,
- 2 oeufs
- 75 g de beurre mou.

Vous pouvez ajouter une cuillère à soupe de rhum (facultatif)

Placer la pâte obtenue dans le moule à tarte et y cacher la fève.

Recouvrir avec une 2ème pâte feuilletée, en collant bien les bords.

Faire des dessins sur la pâte avec une fourchette

Badigeonner la avec un jaune d'oeuf.

Enfourner pendant 20 à 30 min à 200°C (thermostat 6-7);

Vérifier régulièrement la cuisson !

Variante : pour une galette des rois au chocolat, faites fondre 100g de chocolat que vous rajoutez au mélange de la galette traditionnelle.



# Une page de l'histoire de Bruyères : l'hôtel-Dieu



Ancien hôpital à Bruyères par Amédée Piette, 1850



**Devant la misère générée par les guerres intestines qui ravagent le Laonnois du XIIe siècle, les élites Bruyéroides fondent un hôtel-Dieu afin de recevoir les malades et leur donner les soins nécessaires.**

Les ressources pour la construction étant insuffisantes, une commission est créée pour recueillir les dons. Elle se compose de Clarembaud II, maire de la commune, de Jean de Noveschère, son lieutenant, du doyen de la paroisse, dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous, d'Arnoud des Montagnes, religieux du monastère du Collinet, d'Évenimard de Chevregny, d'Hector d'Aulnoy et d'Hergot, clerc. Ils parcourent le Laonnois, la Thiérache, la Champagne et le Soissonnais et quelques mois suffisent pour rassembler les sommes nécessaires.

Construit dans un lieu salubre, à l'angle des actuelles rues Porte-de-Reims et des Étuves, l'hôtel-Dieu se compose d'un rez-de-chaussée avec une chapelle éclairée par deux fenêtres en ogive, l'une donnant sur la rue des Étuves, l'autre sur la rue Porte-de-Reims, et une salle pour les malades. Des cellules seront ajoutées par la suite pour accueillir les personnes atteintes de la lèpre. À l'étage, deux salles, l'une pour les religieuses, l'autre pour les convalescents, et au-

dessus, sur toute la surface, un grenier incommode. De chaque côté du portail, deux statues, détruites sous la Révolution, représentent Philippe Auguste (à droite) avec sa couronne sur la tête et le sceptre dans la main, et Roger de Rozoy (à gauche), évêque de Laon, tenant dépliée la charte de fondation de l'hôpital. À l'arrière des bâtiments, une cour sert de lieu de promenade et communique avec les Hauts-Monts, les vastes jardins dits des Normands et la prairie des Chanteraines.

L'inauguration a lieu en 1195 sous les auspices de l'évêque de Laon, Roger de Rozoy, avec la participation du chapitre de Laon, du clergé de la paroisse et des communes voisines. Le maire de Bruyères, les seigneurs de Montchâlons, de Parfondru, de Monampteuil, de Laval, de Chevregny, d'Urcel et de Chaillevois sont présents, ainsi que la population des environs.

L'établissement est confié aux soins des religieuses de l'ordre de Saint-Bernard, les Bernardines. Selon la tradition, Blanche de Castille pria dans la chapelle de l'hôtel-Dieu en 1250 au retour d'une procession qu'elle fit à la fontaine Saint-Pierre de Valbon pour soigner une fièvre persistante.

En 1693, une décision royale réunit les biens de l'hôtel-Dieu de Bruyères à celui de Laon. La commune y dispose de quatre lits pour ses malades. Toutefois, ce droit est réduit à un seul lit le 24 janvier 1803 par la commission administrative des hospices civils de Laon, et encore, occasionnellement, car les revenus de la maladrerie ne couvrent que l'entretien annuel d'un demi lit.

En 1773, l'hôtel-Dieu est occupé par le vicaire de la paroisse et les soeurs des écoles. Affecté ensuite au logement de l'instituteur et à sa classe, il est vendu à un fabricant de bonneterie à qui il sert de magasin.

Au milieu du XIXe siècle, il restait des vestiges de l'hôtel-Dieu comme le montrent les documents reproduits. Ils furent démolis en 1894.

*Jean-Pierre Allart*  
Novembre 2021

# Souvenirs d'enfance...



## Quand j'étais gamin...

**La forge du Père Bail**, le beau-père de ma mère. Devant la forge à Bruyères, 28 rue Porte de Laon, un grand cadre en bois était fixé au sol, appelé le Travail, conçu pour maintenir les boeufs lors du ferrage. Le Père Bail me disait : « Pour ferrer un cheval, on lui lève la patte, un boeuf ne tient pas sur trois pattes, il tombe. Il faut le maintenir dans le Travail ». Mes souvenirs sont vagues, mais je me rappelle de quelques champs encore labourés avec une charrue tirée par les boeufs. Le Père Bail, forgeron du village, cerclait aussi les roues de chariots, le charron lui apportait la roue en bois qu'il avait réalisée, un cercle d'acier était chauffé à blanc dans la forge. A l'entrée de la cour, ce cercle était placé autour de la roue : fumées, flammes, une équipe coordonnée, sans dire un mot, jetais des seaux d'eau sur la roue. Il m'était interdit d'approcher, j'étais trop petit, j'avais 5 ans, mes souvenirs dateraient donc de 1959 ou 1960.

**La boucherie de mes grands-parents paternels.** Ils me montraient des photos de leur boucherie, dans le centre de Bruyères (photo datée du 16 juin 1932). Mon grand-père avait cessé ses activités de boucher et marchand de bestiaux en 1954. C'était la boucherie coopérative qu'avait acheté mon arrière-grand-père. Sur la photo datée d'environ 1904, y figurent mon grand-père, le petit garçon au couteau à la ceinture et sa mère, cette dame à la jupe blanche devant les quartiers de viande, elle s'appelait Marie. D'autres souvenirs de mon enfance : encore trop petit, je n'avais pas le droit d'avancer dans la ruelle juste après la boucherie, mais je savais que c'était l'abattoir. Je me souviens de l'odeur du sang chaud. Mon père, Gigi pour les Bruyérais, acteur de ce travail, répondait à mes questions avec beaucoup de réserve et d'omission : comment il utilisait le merlin, comment la bête était dépecée pour arriver dans nos assiettes en passant sur l'étal de la boucherie d'à côté. Une autre époque !



*Gilles Delhaye*

# Les Sapeurs Pompiers de Bruyères et Montbérault



**Effectifs** : Le centre de Bruyères et Montbérault est composé de 17 sapeurs-pompiers volontaires répartis en 4 officiers, 3 sous-officiers et 10 femmes/hommes du rang. Un engagement différencié est en cours de recrutement. N'hésitez pas à venir renforcer nos rangs ! Le centre accueille également 8 jeunes sapeurs-pompiers, 6 filles et 2 garçons.

**Bilan 2021** : 192 interventions ont été réalisées par le centre (situation au 25/11/2021) durant l'année 2021 notamment dans le cadre d'opérations de secours à personne. Ce chiffre a quasiment doublé par rapport à l'an passé à la même date.

**Témoignage du caporal Kevin DUMANGE,**  
ayant participé au renfort COVID, cet été aux Antilles :



« Je suis parti pour la mission Antilles le 20 août 2021 pour renfort sanitaire suite à l'épidémie de COVID 19. Nous étions cinq sapeurs-pompiers volontaires du SDIS 02. Nous nous sommes rendus le matin à Paris, escortés par les forces de l'ordre en direction de l'aéroport Orly. Nous sommes arrivés en Martinique à 20h, heure locale.

Dès notre arrivée, nous avons été accueillis par le Colonel directeur du SDIS 972.

Dès le lendemain matin, nous avons été amenés dans les casernes afin de découvrir les protocoles mis en place lors du COVID (désinfection du VSAV, Fonctionnement des casernes et mise en place des équipes de garde). Pour ma part, j'étais en équipe avec deux pompiers locaux avec qui j'ai pu nouer des liens forts. Je travaillais en 12h/24h puis 48h de repos. Lors de nos gardes, nous partions uniquement lors de cas COVID avéré. J'ai pu découvrir des techniques de travail différentes de celles appliquées en métropole. Cette expérience a été très enrichissante pour moi et ma future carrière.

Je remercie mon Chef de Centre le Lieutenant CANIVET D. sans qui cette expérience n'aurait jamais pu se réaliser, ainsi que le Colonel SORIEUL Directeur départemental du SDIS 02. »



Les sapeurs-pompiers et les jeunes sapeurs pompiers de Bruyères et Montbérault ont participé au défilé du 11 novembre de la commune.

# Les Sapeurs Pompiers de Bruyères et Montbérault



Le 18 novembre, le Centre a eu le l'honneur et le plaisir de recevoir M. Bobin, président du Conseil d'Administration accompagné du Colonel Soreuil, Directeur du SDIS, du Lt-Colonel Wilmotte, chef de Groupement et du Commandant Lebrun. Mme TOKARSKI avait été conviée à cette visite de courtoisie.

Les jeunes sapeurs pompiers ainsi que le personnel présent ont eu des échanges riches avec ces représentants, en évoquant, entre autre, leur motivation d'exercer une activité au service de la population.



**Calendriers :** Nous vous remercions pour votre accueil et votre générosité lors de la distribution des Calendriers.

L'ensemble des personnels de la caserne, JSP et SPV, vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



N'hésitez pas à vous renseigner.

**contactez :**

Lieutenant Dominique CANIVET par mail [dcanivet@sdiso2.fr](mailto:dcanivet@sdiso2.fr) ou par tél : 06.03.30.89.00

# La Bruyéroise - société de musique

BRUYERES BING BAND  
Actualités décembre 2021



RETRO sur la BRUYEROISE.

Fondée en 1876 et déclarée à la Préfecture de l'Aisne le 25 avril 1889, «La Bruyéroise» est, à l'époque, une association d'éducation populaire ayant pour objectif de fournir un enseignement public et gratuit de la musique, de préparer la jeunesse au brevet musical militaire et de prêter son concours aux fêtes locales. L'association est la plus ancienne de notre village. Elle avait fêté son centenaire en 1976. Comme en témoigne cette photo sur laquelle on peut reconnaître des musiciens encore présents à ce jour.

La formation musicale de Bruyères et Montbérault compte aujourd'hui dix-huit musiciens venus d'horizons différents, tous passionnés de musique. La formation comprend, une section de saxophones, une section de trombones, une section de trompettes, une section rythmique et un chanteur (photo RETRO).



Le Big Band est dirigé par Christian Bourre multi-instrumentiste et arrangeur. Christian est le moteur de cet ensemble, qui par ses connaissances musicales et son perfectionnisme, nous permet de progresser.

Ouvert à d'autres styles, comme en témoigne la photo de droite, l'orchestre se transforme également en banda pour des morceaux issus des fêtes Bayonnaises et destinés à l'animation de rue et peut animer des fêtes privées.



La formation participe aux cérémonies commémoratives du 8 mai, du 14 juillet et du 11 novembre dans les communes de Bruyères, Vorges et Festieux.

Le vingt et un novembre dernier, à l'église de BRUYERES a eu lieu la célébration de la Sainte Cécile, patronne des musiciens. La journée s'est terminée autour d'un repas festif et convivial en compagnie des conjoints et des enfants. A l'unanimité, l'après-midi fût un vrai moment de partage entre musiciens et familles.



Nous avons plaisir à nous retrouver chaque jeudi à la salle des fêtes de Bruyères à partir de 20h30 pour une répétition d'environ deux heures.

A l'issue de celle-ci, c'est dans une ambiance de franche camaraderie que nous prenons le verre de l'amitié.



Le Bruyères Big Band est heureux d'accueillir Beatrice MOREAU, Jean-Claude OUGUEL, Benoît MARS et Manuka UHILA et leur souhaite la bienvenue.

**L'association lance un appel** à toute personne désireuse pratiquer la musique avec sérieux et bonne humeur, peut se renseigner en appelant en Mairie au 03 23 24 74 77

Le BBB vous souhaite à toutes et tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en février pour un concert donné au profit d'un projet mené par les scouts de France.

# Union Sportive Bruyéroise



## Informations de décembre 2021

Comme chaque année, avant l'ouverture de leur assemblée générale qui s'est tenue le 25 juin 2021, les licenciés de l'Union Sportive Bruyéroise, représentés par une délégation conduite par leur président, sont allés observer quelques minutes de recueillement sur la tombe de Bernard Garnier, leur ancien président. Un hommage qui s'est déroulé en présence de Françoise, son épouse et Ludovic son fils. « Trois années nous séparent du moment où tu nous as quittés ».



L'assemblée générale s'est tenue le 25 juin 2021 en présence du Maire Mme Marie Pierre Tokarski et Thierry DELEROT. Comme chacun arrête au 15 octobre 2021. Le 2020-2021 laisse apparaître un somme sera réinvestie en comme : une machine à laver, un prévisionnel pour la saison 2021



25 juin 2021 en présence du conseiller départemental Mr le sait, l'année sportive s'est compte de résultat de l'exercice excédent de 3740,66€. Cette équipement sportif et en matériel sèche linge. Le budget 2022 s'élève à 51200,00€.



Notre effectif pour la saison 2021-2022 est de 238 licenciés répartis dans diverses catégories. En commençant par notre école de foot qui compte à ce jour 58 licenciés dont 5 filles, Une équipe de foot en catégorie U12/U13, une équipe de foot à 11 dans les catégories U14 et U15 et une autre dans la catégorie U16/U17.



Chez les séniors, nous avons engagé trois équipes masculines, une équipe féminine en foot à 8 et pour terminer une équipe en critérium du dimanche matin avec une grande nouveauté lancée cette année par le district, la création d'une section de + 45 ans (licenciés ou non licenciés).

Lors des cinq dernières éditions, fois pour le quatrième tour et Chaque tour est synonyme de les joueurs et laisse de très l'édition 2021-2022. Après avoir Blérancourt et Mulcien, évolue en National 2.



les Bruyérois se sont qualifiés trois deux fois pour le cinquième tour. maillots toujours très convoités par bons souvenirs comme lors de sorti successivement Moncelien, Bruyères est sorti par l'OSQ qui



Contraint par la blessure accidentelle de Dany le rendant indisponible plusieurs mois, le club accueille Fabien OBLET. Celui-ci sera l'adjoint de Dany et aura en charge les entraînements Séniors. Pascal reste également adjoint.

Bravo à nos féminines, toujours qualifiées en coupe et qui viennent de décrocher leur billet pour la DI départementale.



## Prochaines manifestation du club :

- Le père Noël à l'école de football : **mercredi 15 décembre après midi**
- Repas dansant du club : **samedi 22 janvier 2021**

**Cher lecteur, le club vous souhaite à toutes et tous de passer de très bonnes fêtes de fin d'année !**

**Thierry MOREAU**  
**Président de l'USB**

# Association AC Bruyéroise



## Dernières news du club :

- Vendredi 19 Novembre 2021 a eu lieu chez notre partenaire Groupama, la remise des maillots pour le lancement des premières compétitions.



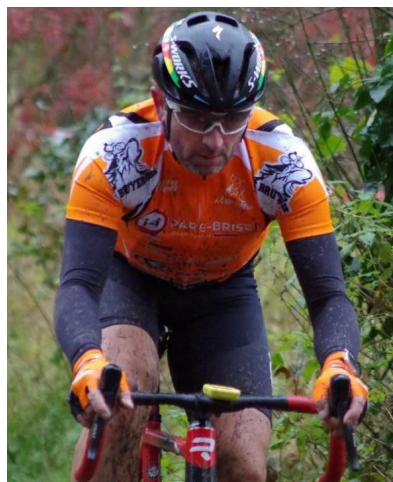
## Programme début d'année 2022 :

Suite à notre 1ère organisation le 19 décembre 2021 à Bruyères et Montbérault.  
A suivre les prochaines dates des manifestations :

- **2/01/2022/ Cross " Le retour des LOUPS "**
- **16/01/2022/ Cyclo-cross VTT à Bruyères et Montbérault**
- **3/04/2022/ ACB Finale du championnat départementale Ufolep**

Toute l'actualité de l'association à suivre sur :

- <https://www.facebook.com/nicolas.beaudoin.7796>



Nicolas Beaudoin 6 rue des Chandeliers 02860 Bruyères et Montbérault Tel : 06 45 48 18 89  
[a.c.bruyeroise@gmail.com](mailto:a.c.bruyeroise@gmail.com)



# Association Bruyères Loisirs



## Bilan ALSH octobre 2021 :

Nous avons accueilli 18 enfants. Au programme :

- Activités en lien avec la nature et autour du thème d'Halloween.
- Sortie au cinéma de Laon.
- Défilé d'Halloween de Bruyères à Vorges.

## Rendez-vous au printemps !



## Venez nous rejoindre !...

L'association Bruyères Loisirs propose des activités pour petits et grands :

A la salle des fêtes de Bruyères :

### • 4 COURS DE GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN (adultes) :

REMISE EN FORME, RENFORCEMENT MUSCULAIRE, FITNESS

- lundi de 18h15 à 19 h15 animatrice : Joëlle Duplain
- lundi de 19h30 à 21 h animatrice : Sandrine Chauvry Meunier
- mardi de 18 à 19h30 animatrice : Sandrine Chauvry Meunier
- mercredi de 10h à 11h animatrice : Joëlle Duplain

Cotisation annuelle avec licence Sports Pour Tous :

- Bruyérois : 93 € + 2 € d'adhésion à l'association pour 2 cours/semaine.
- Extérieur : 118 € + 2 € d'adhésion à l'association pour 2 cours/semaine.

2 séances « découverte » sont offertes.

### • 2 COURS DE YOGA (au choix)

- mercredi de 19h30 à 20 h30 animatrice : Florence Lion
- jeudi de 17h à 18 h animatrice : Florence Lion

Cotisation annuelle : 150 € + 2 € d'adhésion à l'association

### • Des RANDONNEES PEDESTRES

- chaque dimanche de 9h à 12h (de 10 à 13 kms)
- les 2e et 4e jeudis de chaque mois de 14h à 16h30 (6 à 8 kms)

Départ Place des Leups

Cotisation annuelle : 5 € + 2 € d'adhésion à l'association

### • Et pour les enfants, des ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :

- une semaine pendant les vacances de printemps pour les enfants de 3 à 11 ans (20 enfants max.)
- 4 semaines en juillet pour les enfants de 3 à 13 ans : activités, sorties, mini-camps
- une semaine pendant les vacances de la Toussaint pour les enfants de 3 à 11 ans (20 enfants maxi.)



## Pour tout renseignement :

Par mail : [bruyeres-loisirs@orange.fr](mailto:bruyeres-loisirs@orange.fr)

sur le site de la commune <https://bruyeres-et-montberault.fr/fr/>

Mairie de Bruyères et Montbérault : Tel : 03 23 24 74 77

## Une page se tourne....

Lorsque je suis arrivée à Bruyères en Novembre 1995, j'ai choisi de m'investir dans la vie de la commune en m'impliquant dans une activité qui me correspondait. Je me suis efforcée de pérenniser le fonctionnement de la Bibliothèque Arsène Houssaye et de rendre ce lieu le plus attrayant possible. Parallèlement, j'ai également contribué à faire vivre l'initiative de Pascal Mondon, reprise par Monique Drocourt d'un Village de l'Aquarelle qui était devenu un temps fort du mois de septembre à Bruyères; je n'y serais pas arrivée sans le soutien de Daniel Beulant, notre trésorier, de nombreux bénévoles et de la Municipalité. L'organisation difficile dans le centre du village, la fermeture des jardins privés, le nombre de plus en plus réduit des exposants, la pandémie du Covid, ont eu raison de nos efforts.

J'ai rencontré beaucoup de monde, j'ai aimé travailler et échanger avec la Municipalité, les usagers de la Bibliothèque, et les bénévoles qui m'ont apporté leur aide et leurs encouragements. Dans ce département Axonais où l'illettrisme et l'illectronisme sont à un niveau élevé, il est important et indispensable de préserver ce service qui ne peut être que bénéfique pour nos enfants. Afin de réussir cette démarche de relance, nous avons besoin d'un travail de réflexion et une concertation étendue.

Le 13 septembre 2021 lors de l'Assemblée Générale de l'Association Bruyères Culture en charge de la gestion de la Bibliothèque, j'ai décidé de passer le relais de la présidence, comme je l'avais annoncé depuis 2 ans. Malheureusement, aucune candidature ne s'est proposée, il a donc été décidé de dissoudre l'Association après 27 ans d'existence et de conserver la Bibliothèque Municipale en gestion directe par la Commune.

D'autre part, Marianne Meunier, employée municipale, a démissionné pour convenance personnelle depuis septembre. Nous la remercions bien chaleureusement pour son implication. Une nouvelle bibliothécaire, Nathalie Sansalone, a été recrutée et occupera son poste début janvier 2022.

Pendant l'intérim, l'Association continue d'assurer le service au public et aux scolaires, le travail de gestion interne, les relations avec la Bibliothèque Départementale et actualise le fonds des oeuvres, grâce au dévouement des bénévoles : Anne, Cécile, Christine, Liliane et Martine. Je m'attache par ailleurs à permettre la transmission entre les différents intervenants.

Cependant pendant cette période nous ne pouvons pas maintenir les ateliers du mercredi pour les enfants ni les autres projets annoncés dans le bulletin précédent.

Je vous sais gré de m'avoir accordé votre confiance pendant toutes ces années,

*Annie Lefrançois.*

**Consultez le site ainsi que le catalogue en ligne pour y découvrir les collections et les coups de coeur.**

**Adresses numériques :**

• <https://bibliotheque-bruyeresetmontberault.fr/>

• <https://bruyeres-culture.neopse-site.fr/fr/>

### **Coup de coeur :**

« La police des fleurs, des arbres et des forêts » de Romain PUERTOLAS Superbe enquête menée par un officier de police venu de la ville, accompagné par le garde champêtre du petit village de P. dans les années 1960.

Un meurtre d'une très grande violence vient d'y être commis. Quel en est l'auteur ?

Alors que les lignes téléphoniques sont rompues suite à un orage, nous cheminons dans cette enquête grâce aux lettres quotidiennes adressées à la Procureur(e) de la République par l'enquêteur et le garde champêtre. La nature et la drôlerie très présentes se mêlent aux surprises et découvertes tout au long de ce récit.

Un conseil de notre « libraire préférée » : surtout ne pas feuilleter les dernières pages afin de préserver le dénouement. Merci à Annie B. qui avait bien raison !

Ne passez pas à côté de ce très bon livre...

### **Veillez noter quelques fermetures en fin d'année :**

mardi 21 et mercredi 22 décembre

mardi 28 et mercredi 29 décembre

Réouverture mardi 04 janvier 2022.

N'hésitez pas à franchir la porte de la bibliothèque, bien sûr munis de votre pass sanitaire et de votre masque. Nous accueillons petits et grands avec plaisir et faisons de notre mieux pour vous satisfaire.

# Groupe scolaire des coteaux du Laonnois



Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire des Coteaux du Laonnois est composé de huit communes : (Bruyères et Montbérault, Chérêt, Laval, Nouvion, Parfondru, Presles et Thierny, Veslud et Vorges). Il assure la gestion des groupements scolaires de Bruyères et Montbérault et de Presles et Thierny.



Ecole de Bruyères-et-Montbérault

Groupement de Bruyères et Montbérault  
8 classes dont 3 maternelles



Ecole de Presles-et-Thierny

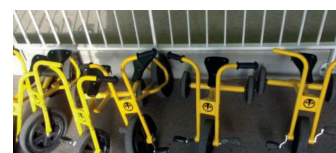
Groupement de Presles et Thierny  
2 classes (4 niveaux CE1 à CM2)

- Effectifs de la rentrée scolaire 2021-2022 :
  - 241 élèves fréquentent les deux établissements (en progression de +3,8%).
- La restauration scolaire est proposée sur les deux sites
- avec une moyenne de 100 enfants/jour
  - o (75 enfants en 2 services à Bruyères et Mlt)
  - o (25 en un seul service à Presles)
- La gestion des réservations se fait par l'application CITYVIZ



## QUELQUES ACQUISITIONS en 2021

- Vélos pour les maternelles
- Dotation Écran Specchi dans 5 classes
- de tablettes et matériels informatiques
- Dans le cadre des Plans ENIR
- (École Numérique Innovante et Ruralité)
- et d'une dotation de l'État



## TRAVAUX en 2021

Réfection 2eme classe de PRESLES pendant les vacances d'été.

## PROJET PETITS-DEJEUNERS

Le syndicat scolaire a mis en place le projet petit-déjeuner pour tous les élèves dans les deux groupements scolaires.

Sur BRUYERES et MONTBERAULT

- 4 jours par semaines pour les maternelles et le CP
- 2 Jours par semaines pour les classes primaires

Sur PRESLES

- 4 jours par semaines

Un comité de pilotage a été mis en place pour proposer et sélectionner des petits-déjeuners équilibrés et variés. Nous bénéficions d'une convention avec l'Etat pour une prise en charge de 1,30€ par enfant/jour.



## QUELQUES PROJETS à VENIR

1. Un concours de dessins auprès des élèves de Bruyères avec le projet de revégétalisation des cours de récréation. Ce concours servira de base à une étude réalisée par un professionnel.
2. Changement des serrures des entrées et bâtiments du groupement de Bruyères
3. Projet d'un repas à 1€ pour les enfants des familles les plus modestes. Ce dispositif nous obligera à modifier la tarification (2 tarifications possibles).
4. Nouvelle procédure de paiement des redevances de cantine et garderie pour diminuer les délais trop longs de réception des factures mensuelles
5. Installation alarme PPMS sur les deux sites et un visiophone sur le groupement de Bruyères

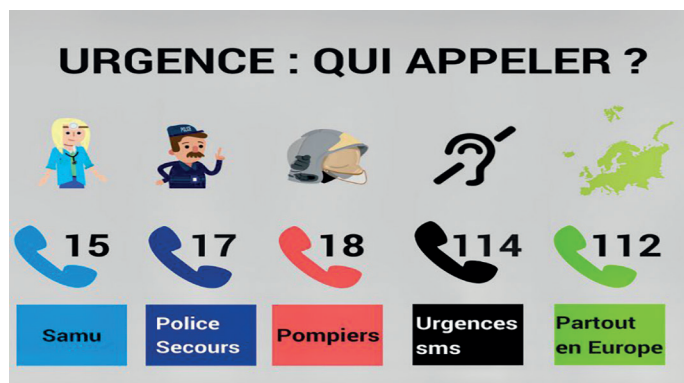
Un grand merci aux vices présidentes aux membres du bureau pour le travail quotidien à l'ensemble du personnel pour leur professionnalisme et leur adaptation aux conditions sanitaires

**Aux membres délégués du syndicat pour leur confiance.  
Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.**

Le président : J-Luc LIENARD

# Mémento des numéros utiles

## Numéros d'urgence



### Urgence santé

Hopital de Laon.....03 23 24 33 33  
Maisonmédicale.....15  
Pharmacie.....03 23 24 77 07

### Urgences réseaux

ENEDIS Electricité.....0 972 67 50 02  
ENEDIS Gaz.....0 800 47 33 33  
Eau et Assainissement.....0 323 04 56 00  
SIRTOM.....03 23 26 80 00

### Urgences sociales

Assistanceauxviolencesconjugales.....3919  
SamuSocial.....115

## Les services de voirie du SIRTOM

•Périodicité de ramassage des containers :

Containers	Déchets	Jour	Heure	Semaine
Couvercle Marron	Végétaux du jardin du 01 Avril au 30 Novembre	Mardi	6h00	Ts les 15 jours semaine impaire
Couvercle Gris	Ordures ménagères Queue de tri	Mardi	6h00	Toutes les semaines
Containers jaune	Emballages et recyclage	Mardi	13h00	Ts les 15 jours semaine paire



**Tous les autres déchets sont à traiter par les usagers eux-mêmes :**

- o **Verres** : dans les containers locaux (près du parc municipal, fort de bruyères)
- o **Encombrants** : déchets verts importants, gravats, ferrailles, appareils électroniques, etc.. : en déchetterie avec une carte d'accès à demander auprès du SIRTOM (Leuilly et/ou Festieux)
- o **Pour les déchets spéciaux** : produits dangereux, amiante, etc... prendre contact par téléphone avec le SIRTOM avant le dépôt.

Contact du Sirtom : tél : 03 23 26 80 00 / <https://www.sirtom-du-laonnois.com/>

### Contactez les services municipaux :

Le Secrétariat de Mairie vous accueille selon les horaires d'ouverture suivants :

- Lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Mercredi de 9h à 12h
- Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Samedi permanence de 10h à 12h

• Par téléphone : 03 23 24 74 77 • Par mail : [mairie.bruyeres@wanadoo.fr](mailto:mairie.bruyeres@wanadoo.fr) • Via le site officiel de la commune : rubrique « contact » o <http://www.bruyeres-et-montberault.fr>